

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00131
Numéro SIREN : 304 891 641
Nom ou dénomination : SOGESTRAN

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001903

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LE HAVRE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : B2018/001903
n° de gestion : 1975B00131
n° SIREN : 304 891 641 RCS Le Havre

Le greffier du Tribunal de Commerce du Havre certifie avoir procédé le 04/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SOGESTRAN - Société anonyme
11 rue du Pont V 76600 le Havre -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



311134

S O G E S T R A N



Société Anonyme au Capital de 7.609.963,50 €
Siège Social : 11 Rue du Pont V - 76600 LE HAVRE
R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 :

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à la somme de **38.330.547,23 €**, comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	38.330.547,23 €
• Auquel s'ajoute le Report à Nouveau bénéficiaire antérieur	31.143.892,44 €
• Formant un bénéfice distribuable de	69.474.439,67 €
• A titre de dividende aux actions privilégiées	15.534,54 €
Soit 246,58 € pour chacune des 63 Actions de catégorie B.	
• A titre de dividende aux actions ordinaires	598.741,20 €
Soit 1,20 € pour chacune des 498.951 Actions de catégorie A.	

Au plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende, obligatoirement soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'Article 158-3-2° du CGI pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Prélèvements obligatoires :

La Loi de finances pour 2018 a institué un prélèvement de 12,8 % du montant du dividende brut, que la Société devra précompter et reverser au Trésor. Le montant prélevé à la source sur le dividende viendra en déduction de l'impôt sur le revenu à acquitter par le bénéficiaire ; la Société est toutefois dispensée d'opérer ledit prélèvement si le bénéficiaire lui a remis dans les délais légaux une attestation par laquelle il indique que son revenu fiscal de référence en 2016 est, soit inférieur à 50.000 Euros (pour un contribuable célibataire, divorcé ou veuf), soit inférieur à 75.000 Euros (pour les contribuables soumis à une imposition commune). Quant aux contributions sociales (CSG, CRDS & autres prélèvements sociaux) dues sur les dividendes, elles seront dans tous les cas précomptées directement par la Société, qui les reversera au Trésor.

Solde en Report à Nouveau

68.860.163,93 €

En conformité avec les dispositions légales, il est rappelé que les dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

▪ 2014 1,20 € ▪ 2015 1,20 € ▪ 2016 1,20 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour copie certifiée conforme.

Pascal GIRARDET
Président et Directeur Général

Comptes annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOGESTRAN

11 rue du Pont V
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 53 50 05

APE : 6420Z -
Siret : 30489164100025

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur-Général

 **MAZARS**

MAZARS LE HAVRE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
15 QUAI LAMANDE

76600 LE HAVRE

Tél : 02 32 74 03 03

Fax : 02 35 21 47 74

Courriel : lehavre@mazars.fr

Web : www.mazars.fr

 Sommaire

Rapport de l'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Faits caractéristiques	15
Notes sur le bilan	16
Notes sur le compte de résultat	28
Autres informations	30
Etats détaillés	33
Bilan détaillé	34
Compte de résultat détaillé	39
Liasse fiscale	43

Rapport de l'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission en date du 09 janvier 2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SOGESTRAN relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	123 826 867,33
Chiffre d'affaires	2 219 054,22
Résultat net comptable (Bénéfice)	38 330 547,23

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LE HAVRE
Le 30/04/2018

Pour MAZARS LE HAVRE
Philippe GALLIENNE
Expert Comptable Associé

Etats de synthèse

The diagram consists of a white rectangle tilted at an angle, with the text 'Etats de synthèse' centered inside it. A vertical black line passes through the rectangle, intersecting its top and bottom edges. The line extends above and below the rectangle. The background is white.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	1 154	1 154		
Fonds commercial (1)	7 775		7 775	7 775
Autres immobilisations incorporelles	64 546	64 546		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 519 526	327 910	1 191 616	1 200 948
Constructions	3 770 728	2 896 862	873 865	958 096
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713	34 713		
Autres immobilisations corporelles	1 531 649	1 172 161	359 488	361 711
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	44 742 266		44 742 266	50 159 748
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	187 197	43 290	143 907	143 907
Prêts	22 690 116		22 690 116	43
Autres immobilisations financières	256 487		256 487	255 086
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 806 158	4 540 637	70 265 520	53 087 314
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 001	8 001		
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 071 572	2 572 675	498 897	254 116
Autres créances	41 917 454		41 917 454	11 662 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 125 969		11 125 969	82 706
Charges constatées d'avance (3)	19 026		19 026	14 126
TOTAL ACTIF CIRCULANT	56 142 022	2 580 676	53 561 347	12 013 389
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	130 948 180	7 121 313	123 826 867	65 100 703
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 748 750	2 748 750

Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 609 964	7 609 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 735 644	12 735 644
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	760 996	760 996
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 570 635	1 570 635
Report à nouveau	31 143 892	29 331 529
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	38 330 547	2 442 173
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	17 525	17 525
TOTAL CAPITAUX PROPRES	92 169 203	54 468 466
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 758 400	3 758 400
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 758 400	3 758 400
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 441 528	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 015 433	5 044 083
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 425 062	989 591
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425 792	383 798
Dettes fiscales et sociales	359 696	249 842
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 978	
Autres dettes	221 776	206 523
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	27 899 264	6 873 837
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	123 826 867	65 100 703
(1) Dont à plus d'un an (a)	24 727 087	5 011 300
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 172 178	1 862 537
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 219 054	2 203 574
Chiffre d'affaires net	2 219 054	2 203 574
Dont à l'exportation	29 500	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 337	18 389
Autres produits	20 161	20 630
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 254 553	2 242 593
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 022	13 100
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 249 719	891 642
Impôts, taxes et versements assimilés	170 516	179 985
Salaires et traitements	663 712	593 144
Charges sociales	318 805	272 109
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	172 201	163 996
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	24 000	25 503
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 606 974	2 139 479
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-352 421	103 114
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	4 030 469	2 667 948
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	18 515	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	299 022	216 892
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	4 348 005	2 884 840
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 005
Intérêts et charges assimilées (4)	888 057	399 637
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	888 057	404 642
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 459 948	2 480 198
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	3 107 527	2 583 312

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	62 071 219	4 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	62 071 219	4 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		20
Sur opérations en capital	26 935 399	6 808
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	26 935 399	6 828
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	35 135 821	-2 828
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-87 200	138 310
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	68 673 777	5 131 433
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 343 230	2 689 260
BENEFICE OU PERTE	38 330 547	2 442 173
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 291 531	2 846 902
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	214 130	205 988

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SOGESTRAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 123 826 867 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 38 330 547 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à partir du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de croissance des salaires : 0,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 5 288 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

PROVISION DEPOLLUTION :

La Société SOGESTRAN, propriétaire de terrains situés 11 Rue du Pont V au Havre a décidé de provisionner dans ses comptes sociaux, le coût de remise en état de ses terrains pollués ainsi que ceux loués au GPMH.

En effet, en application d'une obligation d'ordre légal, qui contraint les entreprises exploitant une installation à autorisation du préfet (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, art 27 instaurant l'article L 512- 17 du Code de l' Environnement) et en l'absence d'une responsabilité claire de l'origine de la pollution, la Société SOGESTRAN a décidé d'assumer la réparation du dommage et à ce titre de comptabiliser une provision.

Une étude menée par un cabinet spécialisé a conduit à la remise d'un rapport en date du 10 novembre 2011. Ce rapport met en évidence un impact généralisé du site par les hydrocarbures. Une étude complémentaire finalisée le 26 novembre 2011 a déterminé le coût de dépollution.

SOGESTRAN a fait le choix de retenir l'hypothèse qui consiste à dépolluer les terres hors site. Le coût de cette opération est évalué à 3 758 400 € (base 100 à fin 2011).

EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Sogestran a émis 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 000 euros, soit un total de 20 000 000 euros.

La date d'échéance prévue est le 28 Juin 2025.

Le taux de rémunération est un taux fixe de 4.25%.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	7 775			7 775
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 701			65 701
Immobilisations incorporelles	73 476			73 476
- Terrains	1 519 526			1 519 526
- Constructions sur sol propre	1 903 301			1 903 301
- Constructions sur sol d'autrui	583 475			583 475
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 283 952			1 283 952
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713			34 713
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 265 335	37 060		1 302 396
- Matériel de transport	103 581	68 847	30 952	141 476
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 909	1 160	1 292	87 777
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 781 792	107 068	32 244	6 856 616
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	50 159 748	21 487 264	26 904 746	44 742 266
- Autres titres immobilisés	187 197			187 197
- Prêts et autres immobilisations financières	255 129	22 691 474		22 946 603
Immobilisations financières	50 602 074	44 178 738	26 904 746	67 876 066
ACTIF IMMOBILISE	57 457 342	44 285 806	26 936 990	74 806 158

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		107 068	44 178 738	44 285 806
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		107 068	44 178 738	44 285 806
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		30 952	26 904 746	26 935 698
Scissions				
Mises hors service		1 292		1 292
Diminutions de l'exercice		32 244	26 904 746	26 936 990

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	7 774
Total	7 775

Depuis le 1er janvier 2016, la SA SOGESTRAN applique les dispositions de l'article 214.3 du P.C.G., issues du règlement A.N.C. 2015.06.

Les fonds commerciaux présents au bilan au 1er janvier 2016 n'ont pas une utilisation limitée dans le temps et à ce titre ne sont pas amortis.

La valeur nette comptable du fonds de commerce s'élève à 7 774€ au 31 décembre 2017. Compte tenu de sa faible valeur, au regard de la taille de l'entreprise, il n'a pas été pratiqué de test de dépréciation.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE SAINTE ADRESSE 76600 LE HAVRE	3 049		100,00	-4 198
SASU CFT MN 76600 LE HAVRE	20 015 000	7 249	100,00	4 234 536
SAS CARE 76700 ROGERVILLE	40 000	551 142	99,90	449 849
SAS PMS CITERNES 76700 GONFREVILLE L'ORCHER	150 000	1 079 477	99,99	71 619
SNC SOGESTION 76600 LE HAVRE	114 300	137 373	99,99	-200 193
SNC TANK SOLUTIONS NORMANDIE 76600 LE HAVRE	457 200	42 612	100,00	1 320 998
SASU CFTM 76600 LE HAVRE	15 000		100,00	-1 029
SA MARITIMA 76600 LE HAVRE	76 250	439 786	99,96	1 042 102
SNC SERETA 76600 LE HAVRE	7 600	22	99,50	107 206
SA CFT 76600 LE HAVRE	7 167 500	73 523 821	100,00	1 241 129
SAS MAHIEU 76600 LE HAVRE	153 000	5 870 317	99,60	294 620
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL AIM&F 76970 ECTOT-LES-BAONS			10,00	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 701			65 701
Immobilisations incorporelles	65 701			65 701
- Terrains	318 578	9 332		327 910
- Constructions sur sol propre	1 520 681	30 154		1 550 834
- Constructions sur sol d'autrui	583 475			583 475
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	708 477	54 077		762 553
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713			34 713
- Installations générales, agencements aménagements divers	972 702	46 378		1 019 080
- Matériel de transport	56 200	24 060	449	79 812
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 212	8 199	1 142	73 269
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 261 037	172 200	1 592	4 431 646
ACTIF IMMOBILISE	4 326 738	172 200	1 592	4 497 347

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 67 954 655 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	22 690 116		22 690 116
Autres	256 487		256 487
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 071 572	322 822	2 748 750
Autres	41 917 454	41 917 454	
Charges constatées d'avance	19 026	19 026	
Total	67 954 655	42 259 302	25 695 353
Prêts accordés en cours d'exercice	22 690 073		

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	782
CLIENTS FACT. A ETABLIR GROUPE	210 000
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	17 329
PDTS A RECEVOIR ASSURANCE	10 039
RESULTATS SNC	1 427 641
Total	1 665 791

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	43 290			43 290
Stocks	8 001			8 001
Créances et Valeurs mobilières	2 572 675			2 572 675
Total	2 623 966			2 623 966
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 8 001 Euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	8 000
TOTAL	8 000

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
PROVISION POUR DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	2 572 675
TOTAL	2 572 675

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 609 963,50 Euros décomposé en 499 014 titres d'une valeur nominale de 15,25 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	499 014	15,25
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	499 014	15,25

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	29 331 529
Résultat de l'exercice précédent	2 442 173
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	31 773 702
Affectations aux réserves	
Distributions	629 810
Autres répartitions	
Report à Nouveau	31 143 892
Total des affectations	31 773 702

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	7 609 964				7 609 964
Primes d'émission	12 735 644				12 735 644
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	760 996				760 996
Réserves générales	1 570 635				1 570 635
Réserves réglementées					
Report à Nouveau	29 331 529	2 442 173		629 810	31 143 892
Résultat de l'exercice	2 442 173	-2 442 173	38 330 547		38 330 547
Dividendes		629 810			
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	17 525				17 525
Total Capitaux Propres	54 468 466	629 810	38 330 547	629 810	92 169 203

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 525			17 525
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	17 525			17 525
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	3 758 400				3 758 400
Total	3 758 400				3 758 400
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 899 264 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	20 441 528	441 528		20 000 000
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 015 433	301 147	2 696 429	2 017 857
- à plus de 1 an à l'origine	1 425 062	1 412 262		12 801
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425 792	425 792		
Dettes fiscales et sociales	359 696	359 696		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 978	9 978		
Autres dettes (**)	221 776	221 776		
Produits constatés d'avance				
Total	27 899 264	3 172 178	2 696 429	22 030 658
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	1 412 262			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires	20 000 000	42 705 115	42 705 115
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	20 000 000	42 705 115	42 705 115

Les 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 000 euros sont garanties par deux sûretés réelles qui sont :

- Le nantissement du prêt intragroupe consenti par Sogestran à la société CFT MN d'une valeur de 22 690 115 euros au 31 Décembre 2017;
- Le nantissement des titres de la société CFT MN d'une valeur au bilan de 20 015 000 euros au 31 Décembre 2017.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	111 014
FOURN. FACT. NON PARVENUES GROUPE	64 369
FOURN.IMMO.FACT.NON PARV.	9 978
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS OBLIGA	441 528
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAI	15 433
DETTES PROV./CONGES PAYES	48 609
PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	13 378
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	22 044
TAXE APPRENTISSAGE	4 399
FORMATION CONTINUE	4 270
CHARGES A PAYER DIVERSES S/ORG. SOC	5 850
CHARGES A PAYER	6 633
RESULTATS SNC	204 715
Total	952 218



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	19 026		
Total	19 026		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	26 935 399	
Produits des cessions d'éléments d'actif		62 071 219
TOTAL	26 935 399	62 071 219

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SA SOGESTRAN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA SOGESTRAN, 11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

A compter du 1er Janvier 2015, la SA SOGESTRAN a mis en place une convention d'intégration fiscale avec les filiales suivantes:

- SA COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT
- SAS BIOMAR
- SAS SOMECA TRANSPORT
- SA MARITIMA
- SNC FLORENCE B
- SNC TATIANA B
- SAS CFTM

Depuis le 1er Janvier 2017, trois sociétés ont rejoint le groupe fiscal :

- SAS MAHIEU
- SAS CARE
- SAS PMS CITERNES

Les sociétés TATIANA B et FLORENCE B ont été absorbées dans la SAS BIOMAR à effet au 1er Janvier 2017.

A compter du 1er Janvier 2018, trois sociétés rejoignent le groupe fiscal :

- SAS LOGISEINE
- SAS CFTM
- SAS SOMAFU

 Notes sur le compte de résultat**Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés**

La convention d'intégration fiscale prévoit que :

- la charge d'impôt supportée par chaque filiale intégrée équivaut à celle qu'elle supporterait si elle était imposée séparément,
- chaque filiale conserve ses droits à imputation des crédits d'impôt qu'elle génère comme en l'absence d'intégration,
- le solde par rapport au résultat d'ensemble est enregistré dans le compte de résultat de la société mère,
- les économies d'impôt liées aux déficits et les charges ou économies d'impôt résultant des correctifs de l'intégration fiscale sont enregistrées dans le compte de résultat de la société mère.

En l'absence d'intégration fiscale, la société SOGESTRAN aurait supporté un impôt de 1 692 079 € au titre de l'exercice 2017.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SAS GENERRIC

Forme : SAS

Au capital de : 29 780 000 Euros

Adresse du siège social :
16, BOULEVARD DUFAYEL
76310 SAINTE ADRESSE

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
CAUTION SAS CARE CREDIT BAIL IMMOBILIER	653 934
CAUTION SAS CARE EMPRUNT BNP	1 875 000
CAUTION SAS CARE INSTALLATIONS CLASSEES	9 586 000
CAUTION SNC TSN SUR EMPRUNT BNP	2 250 000
Avals et cautions	14 364 934
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
COMPTE COURANT BLOQUE CARE	600 000
Autres engagements donnés	600 000
Total	14 964 934
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	14 964 934
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 90 217 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

Aspects environnementaux

Risques environnementaux

La Société SOGESTRAN, propriétaire de terrains situés 11 Rue du Pont V au Havre a décidé de provisionner dans ses comptes sociaux, le coût de remise en état de ses propres terrains pollués ainsi que ceux qui sont loués au GPMH.

En effet, en application d'une obligation d'ordre légal, qui contraint les entreprises exploitant une installation à autorisation du préfet (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, art 27 instaurant l'article L 512- 17 du Code de l' Environnement) et en l'absence d'une responsabilité claire de l'origine de la pollution, la Société SOGESTRAN a décidé d'assumer la réparation du dommage et à ce titre de comptabiliser une provision.

Une étude menée par un cabinet spécialisé a conduit à la remise d'un rapport en date du 10 novembre 2011. Ce rapport met en évidence un impact généralisé du site par les hydrocarbures. Une étude complémentaire finalisée le 26 novembre 2011 a déterminé le coût de dépollution.

SOGESTRAN a fait le choix de retenir l'hypothèse qui consiste à dépolluer les terres hors site. Le coût de cette opération est évalué à 3 758 400 € (basé 100 à fin 2011).

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
20500000 – CONCESS° ET DT SIMILAIRES	1 154,45		1 154,45	1 154,45
28050000 – AMORT.CONCESSIONS BREVE		1 154,45	-1 154,45	-1 154,45
Concessions, brevets et droits assimilés	1 154,45	1 154,45		
20700000 – FONDS COMMERCIAL	7 774,90		7 774,90	7 774,90
Fonds commercial	7 774,90		7 774,90	7 774,90
20800000 – LOGICIELS	64 546,47		64 546,47	64 546,47
28080000 – AMORT. LOGICIELS		64 546,47	-64 546,47	-64 546,47
Autres immobilisations incorporelles	64 546,47	64 546,47		
Immobilisations incorporelles	73 475,82	65 700,92	7 774,90	7 774,90
21120000 – TERRAINS BATIS PROF.	845 895,47		845 895,47	845 895,47
21158000 – TERRAINS BATIS PROF	297 292,15		297 292,15	297 292,15
21158800 – TERRAINS BATIS NON PROF	17 956,22		17 956,22	17 956,22
21200000 – AGENC.AMENAG. DE TERRAIN	358 382,49		358 382,49	358 382,49
28120000 – AMORT.AGENC.AMEN.TERRAI		327 910,26	-327 910,26	-318 577,98
Terrains	1 519 526,33	327 910,26	1 191 616,07	1 200 948,35
21310000 – CONSTRUCTIONS SOL STE	1 768 808,50		1 768 808,50	1 768 808,50
21318800 – PAVILLONS USAGE NON PROF	134 492,80		134 492,80	134 492,80
21350000 – AAI DES CONSTRUCTIONS	1 283 951,59		1 283 951,59	1 283 951,59
21410000 – BATIMENTS/ SOL D AUTRUI	583 474,76		583 474,76	583 474,76
28131000 – AMORT.CONST.SOL STE		1 447 724,29	-1 447 724,29	-1 422 053,44
28131800 – AMORT.PAVILLONS USAGE N/		103 110,16	-103 110,16	-98 627,20
28135000 – AMORT.AAI DES CONSTRUCT.		762 553,11	-762 553,11	-708 476,61
28141000 – AMORT.BATIM./SOL D'AUTRUI		583 474,76	-583 474,76	-583 474,76
Constructions	3 770 727,65	2 896 862,32	873 865,33	958 095,64
21530000 – INSTALL.APPONTEMENTS	30 489,80		30 489,80	30 489,80
21540000 – MATERIELS INDUSTRIELS	4 223,18		4 223,18	4 223,18
28153000 – AMORT.APPONTEMENTS		30 489,80	-30 489,80	-30 489,80
28154000 – AMORT.MATERIEL INDUSTRIE		4 223,18	-4 223,18	-4 223,18
Installations techniques, matériel et outillage	34 712,98	34 712,98		
21810000 – AAI DIVERS	1 302 395,70		1 302 395,70	1 265 335,36
21822000 – MATERIEL AUTOMOBILE	141 476,33		141 476,33	103 580,54
21830000 – MATERIEL BUREAU ET INFO.	34 604,96		34 604,96	34 737,34
21840000 – MOBILIER	53 171,65		53 171,65	53 171,65
28181000 – AMORT.AAI DIVERS		1 019 079,83	-1 019 079,83	-972 701,91
28182300 – AMORT.MATERIEL AUTOMOB		79 811,81	-79 811,81	-56 200,13
28183000 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO		23 413,91	-23 413,91	-17 917,25
28184000 – AMORT.MOBILIER		49 855,01	-49 855,01	-48 294,89
Autres immobilisations corporelles	1 531 648,64	1 172 160,56	359 488,08	361 710,71
Immobilisations corporelles	6 856 615,60	4 431 646,12	2 424 969,48	2 520 754,70
26110300 – TITRES SOGESTION	114 321,06		114 321,06	114 321,06
26110500 – TITRES C.F.T.	20 062 402,64		20 062 402,64	20 062 402,64
26111200 – TITRES T.S.N.	1 913 789,00		1 913 789,00	441 525,00
26111300 – TITRES SERETA	91 012,06		91 012,06	91 012,06
26111800 – TITRES CLT	94,82		94,82	94,82
26112100 – TITRES CFTM	15 000,00		15 000,00	
26112200 – TITRES CFT MN	20 015 000,00		20 015 000,00	15 000,00
26112500 – TITRES LBC SOGESTROL				26 904 731,09
26112600 – TITRES C.H.D.R.	1 227 440,00		1 227 440,00	1 227 440,00
26113000 – TITRES SCI.STE ADRESSE	64 431,35		64 431,35	64 446,59
26113900 – TITRES MARITIMA	30,49		30,49	30,49
26119300 – TITRES P.M.S. CITERNES	1 235 051,20		1 235 051,20	1 235 051,20
26119800 – TITRES MAHIEU	3 173,33		3 173,33	3 173,33

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
26120700 – TITRES A.I.M & F	500,00		500,00	500,00
26188700 – TITRES SCI LOIRE SUR RHONE	20,00		20,00	20,00
Participations et créances rattachées	44 742 265,95		44 742 265,95	50 159 748,28
27110100 – AUTRES TITRES PARTS BRED	119 145,11		119 145,11	119 145,11
27110400 – AUTRES TITRES ACT.SOGHEP	68 052,26		68 052,26	68 052,26
29710000 – DÉPRÉCIATIONS TITRES IMM		43 290,00	-43 290,00	-43 290,00
Autres titres immobilisés	187 197,37	43 290,00	143 907,37	143 907,37
27410000 – PRETS PARTICIPATIFS	22 690 072,84		22 690 072,84	
27420000 – PRET DE TITRES CFT	42,69		42,69	42,69
Prêts	22 690 115,53		22 690 115,53	42,69
27510000 – DEPOTS DIVERS	256 487,26		256 487,26	255 085,91
Autres immobilisations financières	256 487,26		256 487,26	255 085,91
Immobilisations financières	67 876 066,11	43 290,00	67 832 776,11	50 558 784,25
ACTIF IMMOBILISE	74 806 157,53	4 540 637,04	70 265 520,49	53 087 313,85
32230100 – STOCK MATIERES & FOURNI	8 000,53		8 000,53	8 000,53
39200000 – PROVISION POUR DEPRECIATI		8 000,53	-8 000,53	-8 000,53
Matières premières et autres approv.	8 000,53	8 000,53		
Stocks	8 000,53	8 000,53		
41110000 – CLIENTS FRANCE	51 796,30		51 796,30	24 512,26
41115000 – CLIENTS GROUPE	60 243,84		60 243,84	33 364,18
41600000 – CLIENTS DOUTEUX LITIGIEUX	2 748 750,00		2 748 750,00	2 748 750,00
41810000 – CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	782,16		782,16	20 164,49
41815000 – CLIENTS FACT. A ETABLIR GR	210 000,00		210 000,00	
49100000 – PROV.DEPR.COMPTES CLIENT		2 572 675,00	-2 572 675,00	-2 572 675,00
Clients et comptes rattachés	3 071 572,30	2 572 675,00	498 897,30	254 115,93
40111200 – FOURNISSEURS FRANCE DEBI				3 877,83
40115100 – FOURNISSEURS GROUPE DEBI	4 700,00		4 700,00	
Fournisseurs débiteurs	4 700,00		4 700,00	3 877,83
44400000 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 260 418,00		1 260 418,00	1 197 826,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 260 418,00		1 260 418,00	1 197 826,00
44551000 – TVA A DECAISSER	689,60		689,60	1 323,56
44566000 – TVA DEDUCTIBLE SUR FRAIS	92,98		92,98	3,00
44566800 – TVA DEDUCT EN ATTENTE SU	2 577,24		2 577,24	687,53
44566900 – TVA DEDUCT. S/ACQUISITION	100,62		100,62	
44586000 – TCA/FACT. NON PARVENUES	31 193,94		31 193,94	25 643,73
44590100 – REPRISE – TVA DEDUCTIBLE S	185,78		185,78	185,78
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	34 840,16		34 840,16	27 843,60
44870000 – ETAT PRODUITS A RECEVOIR	17 329,00		17 329,00	2 486,00
45100500 – C/C CFT	20 890 482,28		20 890 482,28	3 355 393,30
45101200 – C/C T.S.N.	1 489 031,34		1 489 031,34	477 817,70
45107900 – C/C CFT MN	90 000,00		90 000,00	
45109500 – C/C PMS CITERNES	889 835,76		889 835,76	1 650 563,38
45109800 – C/C LBC SOGESTROL				3 661 869,00
45111000 – C/C CARE	645 750,68		645 750,68	637 578,16
45198400 – MAHIEU – INTEGRATION FISC	796,00		796,00	
45580000 – INTERETS COURUS SUR C/CT				9 361,32
46200100 – CREANCES SUR CESSIONS D'I	15 150 000,00		15 150 000,00	
46710300 – NOTES DE DEBIT – SOGESTION				93,20
46710500 – NOTES DE DEBIT – CFT	2 097,59		2 097,59	1 151,40
46719000 – NOTES DE DEBIT – SCI SAINTE-	4 493,21		4 493,21	2 016,99
46719700 – NOTES DE DEBIT – CFTM				44,69
46871000 – PDTS A RECEVOIR ASSURANC	10 038,96		10 038,96	529,05

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
46872000 – RESULTATS SNC	1 427 641,37		1 427 641,37	633 989,23
Autres créances	40 617 496,19		40 617 496,19	10 432 893,42
Créances	44 989 026,65	2 572 675,00	42 416 351,65	11 916 556,78
51211000 – CREDIT LYONNAIS	6 906,42		6 906,42	10 218,65
51211100 – DEPOTS A TERME	11 000 628,51		11 000 628,51	
51212000 – BNP PARIBAS	70 820,59		70 820,59	33 336,61
51213000 – SOCIETE GENERALE	15 722,92		15 722,92	11 357,90
51215000 – CIC BANQUE CIN	13 539,20		13 539,20	9 628,31
51216000 – BRED	3 172,13		3 172,13	7 942,94
51222000 – BANQUE PALATINE	14 985,21		14 985,21	10 146,74
53100000 – CAISSE SIEGE SOCIAL	194,37		194,37	75,08
Disponibilités	11 125 969,35		11 125 969,35	82 706,23
Trésorerie	11 125 969,35		11 125 969,35	82 706,23
ACTIF CIRCULANT	56 122 996,53	2 580 675,53	53 542 321,00	11 999 263,01
48600000 – CHARGES CONSTAT. D'AVANC	19 025,84		19 025,84	14 125,78
Charges constatées d'avance	19 025,84		19 025,84	14 125,78
COMPTES DE REGULARISATION	19 025,84		19 025,84	14 125,78
TOTAL ACTIF	130 948 179,90	7 121 312,57	123 826 867,33	65 100 702,64

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
10130000 – CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	7 609 963,50	7 609 963,50
Capital social ou individuel	7 609 963,50	7 609 963,50
10420000 – PRIMES DE FUSION	12 116 731,32	12 116 731,32
10430000 – PRIMES D'APPORT	618 912,52	618 912,52
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 735 643,84	12 735 643,84
10611000 – RESERVE LEGALE PROPR.DITE	760 996,35	760 996,35
Réserve légale	760 996,35	760 996,35
10680000 – AUTRES RESERVES	1 570 634,81	1 570 634,81
Autres réserves	1 570 634,81	1 570 634,81
11000000 – REPORT A NOUVEAU CREDIT.	31 143 892,44	29 331 528,75
Report à nouveau	31 143 892,44	29 331 528,75
Résultat de l'exercice	38 330 547,23	2 442 173,34
14500000 – AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	17 525,00	17 525,00
Provisions réglementées	17 525,00	17 525,00
CAPITAUX PROPRES	92 169 203,17	54 468 465,59
AUTRES FONDS PROPRES		
15180000 – AUTR.PROVIS. POUR RISQUES	3 758 400,00	3 758 400,00
Provisions pour risques	3 758 400,00	3 758 400,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 758 400,00	3 758 400,00
16300000 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES	20 000 000,00	
16883000 – INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS OBLIGA	441 527,78	
Autres emprunts obligataires	20 441 527,78	
16400000 – EMPRUNTS AUPRES D'ETS DE CREDIT	5 000 000,00	5 000 000,00
16884000 – INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAI	15 433,00	44 083,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 015 433,00	5 044 083,00
16510000 – DEPOTS-CAUTIONNEM. RECUS	12 800,65	11 300,65
Emprunts et dettes financières diverses	12 800,65	11 300,65
45100300 – C/C SOGESTION	202 006,42	144 141,84
45101300 – C/C SERETA	64 558,51	61 948,21
45109000 – C/C GENERRIC	200 636,86	197 341,26
45197800 – CFT – INTEGRATION FISCALE	800 235,00	574 859,00
45198200 – CARE – INTEGRATION FISCALE	15 202,00	
45198300 – PMS CITERNES – INTEGRATION FISCALE	129 623,00	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 412 261,79	978 290,31
40110000 – FOURNISSEURS FRANCE CREDITEURS	115 050,15	92 823,59
40111000 – FOURNISSEURS C.E.	135 358,64	135 358,64
40115000 – FOURNISSEURS GROUPE CREDITEURS		974,00
40810000 – FOURN. FACT.NON PARVENUES	111 014,33	154 368,35
40815000 – FOURN. FACT. NON PARVENUES GROUPE	64 368,52	273,76
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425 791,64	383 798,34
42100000 – REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	9 419,64	
42200000 – COMITE D'ENTREPRISE	1 471,54	1 036,82
42201000 – REPAS CMA-CGM PART SALARIALE	63,00	
42513000 – PERSONNEL NOTES DE FRAIS	655,78	2 264,98
42820000 – DETTES PROV./CONGES PAYES	48 608,58	30 715,55
42860000 – PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	13 377,91	13 374,13
43100000 – U.R.S.S.A.F.	114 771,86	91 592,81
43702000 – MUTUELLE	2 870,48	2 895,87
43703000 – APRI	6 007,22	4 671,05
43730000 – GAN	14 102,61	11 071,90
43732000 – CAISSES RETRAITES CADRES	59 376,30	44 953,57
43860000 – AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	22 043,95	13 990,37

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
43860100 – TAXE APPRENTISSAGE	4 398,88	4 007,73
43860300 – FORMATION CONTINUE	4 269,56	3 889,75
43861000 – CHARGES A PAYER DIVERSES S/ORG. SOC	5 850,00	5 850,00
44520000 – TVA COLLECTEE S/ACHATS C.E.	100,62	
44562000 – TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOB.		63,95
44562800 – TVA DEDUCT IMMOS EN ATTENTE SUR DE		124,80
44566200 – TVA DEDUCT S/ENCAISSEMENT	10 544,85	6 266,59
44587000 – TCA/FACTURES A ETABLIR	35 130,36	3 360,75
44860000 – CHARGES A PAYER	6 633,00	9 711,00
Dettes fiscales et sociales	359 696,14	249 841,62
Dividendes à payer		
40840000 – FOURN.IMMO.FACT.NON PARV.	9 977,58	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 977,58	
41116000 – CLIENTS CREDITEURS	15 291,39	11 901,77
46710300 – NOTES DE DEBIT – SOGESTION	1 495,23	
46711600 – NOTES DE DEBIT – CFT GAZ	273,59	
46861000 – RESULTATS SNC	204 715,37	194 621,36
Autres dettes	221 775,58	206 523,13
DETTES	27 899 264,16	6 873 837,05
TOTAL PASSIF	123 826 867,33	65 100 702,64

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total ventes de marchandises				
70642500 – PRESTATIONS GARDIENNAGE	56 087,92	55 840,84	247,08	0,44
70642900 – PRESTATION AFFRANCHISSE	28 295,35	28 503,12	-207,77	-0,73
70671000 – FRAIS DIRECTION, GESTION, A	1 472 139,59	1 455 953,20	16 186,39	1,11
70831000 – LOCATIONS IMMOBILIERES	443 787,07	441 556,09	2 230,98	0,51
70832100 – REDEVANCES DE DOMICILIAT	8 178,83	8 141,59	37,24	0,46
70835000 – CHARGES LOCATIVES	204 877,72	207 860,66	-2 982,94	-1,44
70840000 – MISE A DISPOSITION DE PERS		2 871,03	-2 871,03	-100,00
70880000 – AUTRES PRODUITS ANNEXES	5 687,74	2 847,96	2 839,78	99,71
Prestation services France	2 219 054,22	2 203 574,49	15 479,73	0,70
Total production	2 219 054,22	2 203 574,49	15 479,73	0,70
79102000 – REMBOURSEMENTS CPAM		876,66	-876,66	-100,00
79104100 – AVANTAGES EN NATURE	15 100,00	16 512,06	-1 412,06	-8,55
79105000 – REMBOURSEMENT FRAIS DE F	237,39	1 000,00	-762,61	-76,26
Transferts de charges	15 337,39	18 388,72	-3 051,33	-16,59
75200000 – REV.IMM.NON AFF.ACT.PROF.	20 154,13	20 622,54	-468,41	-2,27
75800000 – PRODUITS DIVERS GESTION C	7,33	7,42	-0,09	-1,21
Autres produits	20 161,46	20 629,96	-468,50	-2,27
Produits d'exploitation	2 254 553,07	2 242 593,17	11 959,90	0,53
60222000 – COMBUSTIBLES CHAUFFAGE (	8 021,69	13 100,30	-5 078,61	-38,77
Achats de m.p & aut.approv.	8 021,69	13 100,30	-5 078,61	-38,77
60411000 – CONSULTATIONS & INSPECTI	7 073,95	7 214,91	-140,96	-1,95
60610000 – EAU POTABLE	14 259,04	11 098,06	3 160,98	28,48
60611000 – ELECTRICITE	74 452,47	63 733,64	10 718,83	16,82
60611700 – GAZ	865,54	1 099,45	-233,91	-21,28
60616000 – CARBURANT VEHICULES	6 529,14	5 402,00	1 127,14	20,87
60630000 – FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT	6 529,28	13 327,05	-6 797,77	-51,01
60640000 – FOURNIT DE BUREAU	771,77	2 151,09	-1 379,32	-64,12
61100000 – SOUS TRAITANCE INFORMATI	2 606,40	3 460,00	-853,60	-24,67
61101000 – SOUS TRAITANCE INFORMATI	3 815,73	4 251,66	-435,93	-10,25
61102000 – SOUS TRAITANCE GROUPE	117 275,69	97 538,23	19 737,46	20,24
61104000 – ASSIST. TECHN., SOUS-TRAIT.	507,47	1 195,58	-688,11	-57,55
61320000 – LOYERS CONST.DIVERSES	35 872,96	34 652,80	1 220,16	3,52
61354000 – LOCATIONS MATERIELS DIVE	4 685,65	4 860,32	-174,67	-3,59
61355000 – LOCATIONS VEHICULES	14 175,96		14 175,96	
61400000 – CHARGES LOCATIVES	5 180,67	5 678,80	-498,13	-8,77
61520000 – ENTRETIEN CHARGES LOCAT.	98 405,73	71 302,25	27 103,48	38,01
61523000 – ENTRETIEN ESPACES VERTS	15 469,98	390,00	15 079,98	NS
61550000 – ENTRETIEN MATERIELS	8 609,97	1 118,78	7 491,19	669,59
61551000 – ENTRETIEN REPARATION VEH	1 728,00	5 890,50	-4 162,50	-70,66
61558000 – ENTRETIEN VEHICULES	5 655,20	11 970,97	-6 315,77	-52,76
61560000 – MAINTENANCE	4 434,82	12 430,49	-7 995,67	-64,32
61610000 – ASSURANCE MULTIRISQUE IN	21 531,67	30 246,51	-8 714,84	-28,81
61616000 – ASSURANCES DIVERSES	689,00	411,00	278,00	67,64
61617000 – ASSURANCE VEHICULES	4 573,00	3 896,00	677,00	17,38
61810000 – DOCUMENTATION	549,00		549,00	
61850000 – FRAIS DE COLLOQUES	1 802,79	8 900,85	-7 098,06	-79,75
62113000 – FRAIS DE GARDIENNAGE	92 279,88	94 141,87	-1 861,99	-1,98
62114000 – FRAIS MENAGE GROUPE	71 758,22	69 966,24	1 791,98	2,56
62260000 – HONORAIRES	293 171,02	114 346,51	178 824,51	156,39
62261000 – HONORAIRES AUTRES	61 700,00	17 500,00	44 200,00	252,57

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62270000 – FRAIS D'ACTES & CONTENT.	823,33	1 080,91	-257,58	-23,83
62282000 – DEPENSES DE FORMATION	1 309,10	3 048,96	-1 739,86	-57,06
62310000 – ANNONCES INSERTIONS	303,72	9 729,00	-9 425,28	-96,88
62380000 – POURBOIRES & DONS	200,00		200,00	
62382000 – SPONSORING & MECENAT	15 000,00	40 000,00	-25 000,00	-62,50
62410000 – TRANSPORT S/ACHATS	47,90	191,25	-143,35	-74,95
62411000 – AUTRES FRAIS SUR ACHATS	373,89	101,81	272,08	267,24
62510000 – VOYAGES & DEPLACEMENTS	12 169,05	16 790,58	-4 621,53	-27,52
62510500 – FRAIS D'HOTEL	14 294,71	15 961,56	-1 666,85	-10,44
62511000 – FRAIS DE VOITURE	5 925,68	6 497,26	-571,58	-8,80
62512000 – DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS		3 954,47	-3 954,47	-100,00
62512500 – FRAIS DE REPAS ET INVITATI	7 089,97	8 358,86	-1 268,89	-15,18
62550000 – FRAIS DE DEMENAGEMENT	3 332,00	300,00	3 032,00	NS
62570000 – RECEPTIONS	28 352,50	17 197,87	11 154,63	64,86
62600000 – FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	27 364,36	26 966,35	398,01	1,48
62602000 – FRAIS DE TELEPHONE	12 945,71	14 668,33	-1 722,62	-11,74
62652500 – FRAIS INTRANET INTERNET	263,99		263,99	
62780000 – FRAIS SUR SERVICES BANCAI	133 383,00	19 559,00	113 824,00	581,95
62810000 – COTISATIONS	9 580,00	9 060,00	520,00	5,74
Autres achats & charges externes	1 249 718,91	891 641,77	358 077,14	40,16
63110000 – TAXE SUR LES SALAIRES	10 714,00	8 497,00	2 217,00	26,09
63330000 – FORMATION CONTINUE	3 558,01	3 230,76	327,25	10,13
63350000 – TAXE D'APPRENTISSAGE	4 399,15	3 994,87	404,28	10,12
63511000 – CET/CVAE	23 825,00	39 144,00	-15 319,00	-39,13
63512000 – TAXES FONCIERES	111 208,00	112 148,00	-940,00	-0,84
63513000 – AUTRES IMPOTS LOCAUX	249,00	248,00	1,00	0,40
63514000 – TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	1 750,00	1 857,00	-107,00	-5,76
63520000 – TVA NON RÉCUPÉRABLES	10 739,94	6 877,07	3 862,87	56,17
63540000 – DROITS ENREGIST.ET TIMBRE	86,00	321,76	-235,76	-73,27
63780000 – TAXES DIVERSES	3 420,27	3 666,27	-246,00	-6,71
63780500 – CARTES GRISES	566,76		566,76	
Impôts, taxes et vers. assim.	170 516,13	179 984,73	-9 468,60	-5,26
64111000 – SALAIRES & APPOINTEMENTS	451 896,90	447 350,13	4 546,77	1,02
64111500 – PROVISION RTT, REPOS & DIV	3,78	374,13	-370,35	-98,99
64120000 – CONGES PAYES(PROVISION)	217,84	197,71	20,13	10,18
64124000 – PROVISIONS CONGES PAYES	17 893,03	4 834,91	13 058,12	270,08
64130000 – PRIMES & GRATIFICATIONS (V	178 600,00	123 875,00	54 725,00	44,18
64149000 – AVANTAGES EN NATURE	15 100,00	16 512,06	-1 412,06	-8,55
Salaires et Traitements	663 711,55	593 143,94	70 567,61	11,90
64510000 – COTISATIONS URSSAF	167 095,33	156 600,03	10 495,30	6,70
64520000 – COTISATIONS MUTUELLE	5 842,16	5 602,70	239,46	4,27
64530000 – COTISATIONS AUX CAISSES R	99 130,89	85 281,53	13 849,36	16,24
64540000 – COTISATIONS ASSEDIC	18 345,40	14 280,69	4 064,71	28,46
64580000 – CHARGES S.S.ET PREVOYANC	10 921,59	9 598,33	1 323,26	13,79
64590000 – PROVISIONS CHARGES SOCIA	1,70	168,37	-166,67	-98,99
64591000 – CHARGES S/CONGES	8 051,88	2 175,70	5 876,18	270,08
64720000 – COMITE D'ENTREPRISE	3 331,57	3 186,90	144,67	4,54
64740000 – PARTICIPATION EMPLOYEUR	4 135,04	315,98	3 819,06	NS
64750000 – CHR.G MEDECINE DU TRAVAIL	495,12	175,54	319,58	182,06
64800000 – AUTRES CHARGES PERSONNE		244,00	-244,00	-100,00
64801000 – CAFES SUCRE	6 742,69	86,49	6 656,20	NS

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64900000 – CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIV	-5 288,00	-5 607,00	319,00	- -5,69
Charges sociales	318 805,37	272 109,26	46 696,11	17,16
68112000 – DOT.AMORT.IMMO.CORPOREL	172 200,58	163 996,34	8 204,24	5,00
Amortissements et provisions	172 200,58	163 996,34	8 204,24	5,00
65300000 – JETONS DE PRESENCE	24 000,00	25 500,00	-1 500,00	-5,88
65800000 – CHARGES DIV.GEST.COURANT	0,03	2,95	-2,92	-98,98
Autres charges	24 000,03	25 502,95	-1 502,92	-5,89
Charges d'exploitation	2 606 974,26	2 139 479,29	467 494,97	21,85
RESULTAT D'EXPLOITATION	-352 421,19	103 113,88	-455 535,07	-441,78
76110000 – REV.DES TITRES DE PARTICIP	2 412 754,80	2 033 958,80	378 796,00	18,62
76111000 – RESULTATS SNC	1 427 641,37	633 989,23	793 652,14	125,18
76170000 – REVENUS DES CREANCES RAT	190 072,84		190 072,84	
76241000 – REVENUS DES D.A.T.	18 514,58		18 514,58	
76310000 – REVENUS DES AUTRES CREA	25 445,35	1 382,55	24 062,80	NS
76380000 – REVENUS COMPTES COURAN	237 017,86	178 953,55	58 064,31	32,45
76400000 – REVENUS VAL.MOB.PLACEME	1 558,29	1 556,09	2,20	0,14
76800000 – AUTRES PRODUITS FINANCI	35 000,00	35 000,00		
Produits financiers	4 348 005,09	2 884 840,22	1 463 164,87	50,72
66111000 – INTERETS DES EMPRUNTS	648 727,78	167 858,75	480 869,03	286,47
66150000 – INTERETS COMPTES COURAN	9 415,07	11 366,47	-1 951,40	-17,17
66160000 – AGIOS BANCAIRES	-673,21	682,33	-1 355,54	-198,66
66161000 – INTERETS SUR CAUTIONS BA	25 872,20	25 108,55	763,65	3,04
66810000 – RESULTATS SNC	204 715,37	194 621,37	10 094,00	5,19
68662000 – DOT.PROV.IMMO.FINANCIERE		5 005,00	-5 005,00	-100,00
Charges financières	888 057,21	404 642,47	483 414,74	119,47
Résultat financier	3 459 947,88	2 480 197,75	979 750,13	39,50
RESULTAT COURANT	3 107 526,69	2 583 311,63	524 215,06	20,29
77520000 – PRODUITS CES.IMM.CORPORE	29 500,00	4 000,00	25 500,00	637,50
77560000 – PRODUITS CES.IMM.FINAN.	62 041 719,24		62 041 719,24	
Produits exceptionnels	62 071 219,24	4 000,00	62 067 219,24	NS
67120000 – PENALITES OU AMENDES		19,99	-19,99	-100,00
67520000 – VAL.COMPTA.IMMOB.CORP.C	30 652,37	6 808,30	23 844,07	350,22
67560000 – VAL.COMPTA.IMMOB.FIN.CED	26 904 746,33		26 904 746,33	
Charges exceptionnelles	26 935 398,70	6 828,29	26 928 570,41	NS
Résultat exceptionnel	35 135 820,54	-2 828,29	35 138 648,83	NS
69500000 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 659 909,00	198 018,00	1 461 891,00	738,26
69520000 – CONTRIBUTION EXCEPTIONN	18 910,00	18 894,00	16,00	0,08
69600000 – CONTRIBUTION EXCEPTIONN		11 940,00	-11 940,00	-100,00
69890000 – INTEGRATION FISCALE-PROD	-1 629 522,00	-388,00	-1 629 134,00	NS
69940000 – CREDIT IMPOT COMPETITIVIT	-123 840,00	-80 456,00	-43 384,00	53,92
69983000 – CREDIT D'IMPOT MECENAT	-12 657,00	-9 698,00	-2 959,00	30,51
Impôts sur les bénéfices	-87 200,00	138 310,00	-225 510,00	-163,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	38 330 547,23	2 442 173,34	35 888 373,89	NS

Liasse fiscale

Déclaration de résultat 2065

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2018

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA SOGESTRAN			
SIRET	3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
11 rue du Pont V			
76600 LE HAVRE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2015
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA SOGESTRAN	
11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE	
SIRET	3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	4 979 726	Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	35 136 973
					PV exonérées art. 238quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W						
Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	14 014
---	--------

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SA MAZARS LE HAVRE	
15 QUAI LAMANDÉ 76600 LE HAVRE	
Tél : 02 32 74 03 03	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a	629 809	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)		
					(f)		
					(g)		
					(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	234 517	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	395 292	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	629 809	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SA SOGESTRAN
304891641 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé SA SOGESTRAN 11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE 304891641	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe SOGESTRAN SA 304891641	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	129 128
Réduction d'impôt au titre du mécénat	6 657

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	75 543
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	123 840

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Autres crédits d'impôts	6 000

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

MECENAT TSN - 100% SOGESTRAN

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI(Article 244 *quater* C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

N° 2079-CICE-FC-SD
(2018)**FICHE D'AIDE AU CALCUL**

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2017	Clos le	31/12/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SA SOGESTRAN 11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE	30489164100025
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiaire du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☒	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
		SA SOGESTRAN 11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE	304891641

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT
ANNÉE CIVILE 2017

A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	75 543
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2	5 288
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	5 288
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	123 840
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	129 128
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
SNC SOGESTION 11, rue du Pont V 76600 LE HAVRE FRA 380243451	59 159		99.99	59 151
SNC TANK SOLUTIONS NORMANDIE 11, rue du Pont V 76600 LE HAVRE FRA 413512138	64 690		100.00	64 688
SNC CIE LIGERIEENNE TRANSPORT place du Commandant l'Herminier Le Commodore 44100 NANTES FRA 319310439	69 322			1
TOTAL				12 123 840

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8</i>)	13	5 288
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i> – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	5 288
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>ligne 12 du cadre II + ligne 15</i>)	16	129 128

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	509 397
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17– ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	509 397
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	715 832

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés <i>(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)</i>	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	129 128

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SA SOGESTRAN
Adresse	11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE
N° Siren	304891641

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☒

Dénomination de la société mère	SA SOGESTRAN
Adresse	11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE
N° Siren	304891641

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	2 219 054	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	11 095
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes	3	11 095
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	11 095
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	

Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	11 095
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	6 657
--	----	-------

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
Total		

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 16</i>)	18	6 657
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18</i>)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17</i>)	20	6 657

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

Tableaux fiscaux Réel Normal

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SOGESTRAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 154	AG	1 154	
		Fonds commercial (1)	AH	7 774	AI		7 774
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	64 546	AK	64 546	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 519 526	AO	327 910	1 191 616
		Constructions	AP	3 770 727	AQ	2 896 862	873 865
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	34 712	AS	34 712	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 531 648	AU	1 172 160	359 488
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	44 742 265	CV		44 742 265
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	187 197	BE	43 290	143 907
		Prêts	BF	22 690 115	BG		22 690 115
		Autres immobilisations financières*	BH	256 487	BI		256 487
	TOTAL (II)		BJ	74 806 157	BK	4 540 637	70 265 520
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8 000	BM	8 000	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 071 572	BY	2 572 675	498 897
		Autres créances (3)	BZ	41 917 454	CA		41 917 454
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	11 125 969	CG		11 125 969	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	19 025	CI		19 025	
	TOTAL (III)	CJ	56 142 022	CK	2 580 675	53 561 346	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	130 948 179	IA	7 121 312	123 826 867	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	2 748 750
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SOGESTRAN		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 609 963 ...)			DA	7 609 963	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	12 735 643	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	760 996	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 570 634	
	Report à nouveau			DH	31 143 892	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	38 330 547	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	17 525	
	TOTAL (I)			DL	92 169 203	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	3 758 400	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	3 758 400	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	20 441 527	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	5 015 433	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 425 062	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	425 791	
	Dettes fiscales et sociales			DY	359 696	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	9 977	
	Autres dettes			EA	221 775	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	27 899 264		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	123 826 867		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 172 177	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	2 189 554	FH	29 500	FI	2 219 054
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 189 554	FK	29 500	FL	2 219 054
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	15 337
	Autres produits (I) (11)						FQ	20 161
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 254 553
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	8 021
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 249 718
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	170 516
	Salaires et traitements*						FY	663 711
	Charges sociales (10)						FZ	318 805
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	172 200
			- dotations aux provisions*				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	24 000
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 606 974
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(352 421)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	4 030 469
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	18 514
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	299 021
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	4 348 005
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	888 057
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	888 057
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 459 947	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 107 526	

Désignation de l'entreprise <u>SA SOGESTRAN</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	62 071 219	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	62 071 219	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	26 935 398	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 935 398	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	35 135 820	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(87 200)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	68 673 777	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	30 343 230	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	38 330 547	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	451 966
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	4 291 531	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	214 130	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 337	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Produits des cessions d'éléments d'actif			62 071 219
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOGESTRAN										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	73 475	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	1 519 526	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 903 301	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	583 474	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	1 283 951	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	34 712	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 265 335	KW		KX	37 060	
		Matériel de transport*				KY	103 580	KZ		LA	68 847	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	87 908	LC		LD	1 160		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	6 781 791	LO		LP	107 067		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	50 159 748	8V		8W	21 487 264	
		Autres titres immobilisés				IP	187 197	IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	255 128	IU		IV	22 691 474			
TOTAL IV				LQ	50 602 074	LR		LS	44 178 738			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	57 457 341	ØH		ØJ	44 285 805			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	73 475	LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	1 519 526	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	1 903 301	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	583 474	MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH	1 283 951	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	34 712	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers			IU		MM		MN	1 302 395	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	30 951	MQ	141 476	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	1 292	MT	87 776	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	32 243	NH	6 856 615	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IO		ØX	26 904 746	ØY	44 742 265	ØZ
		Autres titres immobilisés				II		2B		2C	187 197	2D
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	22 946 602	2G		
TOTAL IV				I3		NJ	26 904 746	NK	67 876 066	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	26 936 990	ØL	74 806 157	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(ne pas reporter le montant des virements)

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SA SOGESTRAN</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	65 700	PF		PG		PH	65 700		
Terrains		PI	318 577	PJ	9 332	PK		PL	327 910		
Constructions	Sur sol propre	PM	1 520 680	PN	30 153	PO		PQ	1 550 834		
	Sur sol d'autrui	PR	583 474	PS		PT		PU	583 474		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	708 476	PW	54 076	PX		PY	762 553		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	34 712	QA		QB		QC	34 712		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	972 701	QE	46 377	QF		QG	1 019 079		
	Matériel de transport	QH	56 200	QI	24 060	QJ	449	QK	79 811		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	66 212	QM	8 199	QN	1 142	QO	73 268		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	4 261 037	QV	172 199	QW	1 591	QX	4 431 646		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 326 738	ØP	172 199	ØQ	1 591	ØR	4 497 347		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA SOGESTRANNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	17 525	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	17 525	TS	TT
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 758 400	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	3 758 400	TV	TW
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	8 000	6P	6R
	Sur comptes clients	6T	2 572 675	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	2 623 965	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 399 890	UB	UC
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
--	--

egid Group

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	22 690 115	UR		US	22 690 115				
	Autres immobilisations financières	UT	256 487	UV		UW	256 487				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 748 750				2 748 750				
	Autres créances clients	UX	322 822		322 822						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 260 418		1 260 418					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	34 840		34 840					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	17 329		17 329					
	Groupe et associés (2)	VC	24 005 896		24 005 896						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	16 598 971		16 598 971						
	Charges constatées d'avance	VS	19 025		19 025						
	TOTAUX		VT	67 954 655	VU	42 259 302	VV	25 695 352			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	22 690 072				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	20 441 527		441 527				20 000 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5 015 433		301 147		2 696 429		2 017 857		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	12 800						12 800		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	425 791		425 791						
Personnel et comptes rattachés		8C	73 596		73 596						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	233 690		233 690						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	45 775		45 775						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 633		6 633						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	9 977		9 977						
Groupe et associés (2)		VI	1 412 261		1 412 261						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	221 775		221 775						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	27 899 264	VZ	3 172 177		2 696 429		22 030 657		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	20 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	38 330 547	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								WB			
			de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	11 823	XE		13 573		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 750					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW				
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	30 387		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8			
					- imposées au taux de 0 %						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		5 902 835		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	4 216 437				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WR	44 277 342	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
					- imposées au taux de 0 %						WH	35 136 973		
					- imposées au taux de 19%						WP			
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
					- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	24 128			XA	2 388 627			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6			Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF			Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG		1 772 016		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	39 297 616	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	4 979 726	XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	4 979 726	XO				

SA SOGESTRAN

Exercice N

Libellé

Montant

11 095

18 910

4 177

200 167

372

106 670

17

1 344 990

4 216 437

Désignation

SA SOGESTRAN

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Cegid Group

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA SOGESTRAN

N° SIRET : 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU HAVRE ESTUAIRE
19 AVENUE GENERAL LECLERC

76085 LE HAVRE

Exercice du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	38 330 547
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	5 946 795
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 <i>bis</i> du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	96 510
		TOTAL I	E 3	44 373 852
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	4 160 643
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	35 136 973
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 <i>bis</i> JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	39 297 616
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	5 076 236	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	5 076 236	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SOGESTRAN</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	70 482
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA SOGESTRAN

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIÈ DU HAVRE ESTUAIRE
19 AVENUE GENERAL LECLERC

76085 LE HAVRE

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	35 136 973
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
				(3)			
	N - 2			(2)			
				(3)			
	N - 3			(2)			
				(3)			
	N - 4			(2)			
				(3)			
	N - 5			(2)			
				(3)			
	N - 6			(2)			
				(3)			
	N - 7			(2)			
				(3)			
	N - 8			(2)			
				(3)			
	N - 9			(2)			
				(3)			
	N - 10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>SA SOGESTRAN</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	29 331 528	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 442 173			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	629 809				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	31 773 702			TOTAL II	ZH	31 773 702			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	131 279				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	38 939	XQ	59 915				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	164 038				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	357 003				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	9 580	ST	537 482				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	1 249 718				
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	23 825				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	146 691				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					VX	170 516				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	419 090				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	190 818				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *					ØB	646 916				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1.67	%			
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	5 076 236	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	35 136 973	
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	1 322 187	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3 0 4 8 9 1 6 4 1			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA SOGESTRAN

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE DU HAVRE ESTUAIRE 19 AVENUE GENERAL LECLERC 76085 LE HAVRE

SIRET Société intégrée 30489164100025

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

Néant ☐*

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble) ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	4 979 726	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	4 979 726	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	4 979 726	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	CI35 136 973	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE35 136 973	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B535 136 973			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SA SOGESTRAN

Adresse du service des impôts des entreprises

où est déposée la déclaration de résultat : SIE DU HAVRE ESTUAIRE
19 AVENUE GENERAL LECLERC

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 30489164100025 76085 LE HAVRE

Exercice ouvert le : 01/01/2017 clos le : 31/12/2017

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL DÉFICIT FL – FK				FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe												
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD–G1) ou moins-values (G1–GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4–G6) ou moins-values (G6–G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5–G7) ou moins-values (G7–G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L–6 c et 223 L–6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-valeur nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

**N° 2058 FC
2018**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA SOGESTRAN

N° SIRET : 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU HAVRE ESTUAIRE
19 AVENUE GENERAL LECLERC

76085 LE HAVRE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			35 136 973
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			35 136 973
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			4 979 726
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			4 979 726

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1	PEUGEOT 508 05/12/2016	30 951		449		30 502	
	2	PC PORTABLE DELL 18/09/2013	1 292		1 142		150	
	3	TITRES SOGESTROL	26 904 731				26 904 731	
	4	TITRE SCI STE ADRESSE	15				15	
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1	29 500	(1 002)	(1 002)				
	2		(150)	(150)				
	3	62 041 704	35 136 972			35 136 973		
	4	15						
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(1 152)			35 136 973	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : 304891641 SA SOGESTRAN			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 219 054
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 219 054
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	20 161
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	237
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	20 398
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	8 021
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 210 781
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	24 000
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 242 802
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		OG	996 649
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	996 649
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	2 219 054
Effectifs au sens de la CVAE		EY	6
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR		/ / / / / / / /
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	6
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA SOGESTRAN

ADRESSE (voie)

11 rue du Pont V

CODE POSTAL

76600

VILLE

LE HAVRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 329 410

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 169 601

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

GENERRIC

N° SIREN (si société établie en France)

440483725

% de détention

66.01

Nb de parts ou actions

329 410

Adresse :

N° 16

Voie

boulevard DUFAYEL

Code Postal

76310

Commune

SAINTES ADRESSES

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GIRARDET

Prénom(s)

PASCAL

Nom marital

% de détention

33.97

Nb de parts ou actions

169 533

Naissance :

Date

17031960

N° Département

76

Commune

SAINTES ADRESSES

Pays

FRANCE

Adresse :

N° 16

Voie

boulevard DUFAYEL

Code Postal

76310

Commune

SAINTES ADRESSES

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOGESTRAN

ADRESSE (voie) 11 rue du Pont V

CODE POSTAL 76600

VILLE LE HAVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

15

Forme juridique	SCI	Dénomination	DE SAINTE ADRESSE
N° SIREN (si société établie en France)	402007199	% de détention	100.00
Adresse :	N° 11	Voie	RUE DE SAINTE ADRESSE
	Code Postal 76600	Commune	LE HAVRE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SASU	Dénomination	CFT MN
N° SIREN (si société établie en France)	808528848	% de détention	100.00
Adresse :	N° 11	Voie	rue du Pont V
	Code Postal 76600	Commune	LE HAVRE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	CARE
N° SIREN (si société établie en France)	395073034	% de détention	99.70
Adresse :	N°	Voie	route de la Plaine
	Code Postal 76700	Commune	ROGERVILLE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	PMS CITERNES
N° SIREN (si société établie en France)	432288819	% de détention	99.99
Adresse :	N°	Voie	route de la Plaine
	Code Postal 76700	Commune	GONFREVILLE L'ORCHER
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	SOGESTION
N° SIREN (si société établie en France)	380243451	% de détention	99.99
Adresse :	N° 11	Voie	rue du Pont V
	Code Postal 76600	Commune	LE HAVRE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	TANK SOLUTIONS NORMANDIE
N° SIREN (si société établie en France)	413512138	% de détention	100.00
Adresse :	N° 11	Voie	rue du Pont V
	Code Postal 76600	Commune	LE HAVRE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	AIM&F
N° SIREN (si société établie en France)	539100644	% de détention	10.00
Adresse :	N° 27	Voie	RUE DES CHATAIGNIERS
	Code Postal 76970	Commune	ECTOT-LES-BAONS
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SASU	Dénomination	CFTM
N° SIREN (si société établie en France)	831375092	% de détention	100.00
Adresse :	N° 11	Voie	rue du Pont V
	Code Postal 76600	Commune	LE HAVRE
		Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOGESTRAN

ADRESSE (voie) 11 rue du Pont V

CODE POSTAL 76600 VILLE LE HAVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 15

Forme juridique	SNC	Dénomination	SERETA	N° SIREN (si société établie en France)	692031826	% de détention	99.50
Adresse :	N° 11	Voie	rue du Pont V	Code Postal	76600	Commune	LE HAVRE
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SA	Dénomination	CFT	N° SIREN (si société établie en France)	325625440	% de détention	100.00
Adresse :	N° 11	Voie	rue du Pont V	Code Postal	76600	Commune	LE HAVRE
				Pays	FRANCE		
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes fiscales

CA17PROREC



ជំពូក ៣៖

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SA SOGESTRAN

11 rue du Pont V

76600 LE HAVRE

[illegible]

CA20CHAAVA



76600 LE HAVRE

[illegible]



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

ACDE
74 avenue de Thiès
14075 Caen

POUR LE GREFFE

Sogestran S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 Décembre 2017
Sogestran S.A.
11 rue du Pont V - 76600 Le Havre
Ce rapport contient 30 pages
Référence : TM



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

ACDE
74 avenue de Thiès
14075 Caen

Sogestran S.A.

Siège social : 11 rue du Pont V - 76600 Le Havre
Capital social : € 7 609 964

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Sogestran S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sogestran S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

t

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

La note « Titres de participations et autres titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des titres de participation et des autres titres immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimation comptables importantes

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de travaux de dépollution des terres hors site, tel que décrit dans la note « aspects environnementaux » de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.



Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

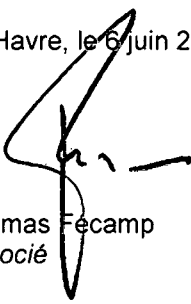
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

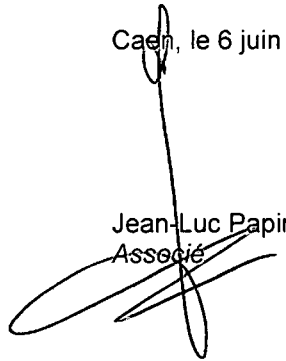


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le 6 juin 2018


Thomas Fecamp
Associé

Caen, le 6 juin 2018


Jean-Luc Papin
Associé

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	1 154	1 154		
Fonds commercial (1)	7 775		7 775	7 775
Autres immobilisations incorporelles	64 546	64 546		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 519 526	327 910	1 191 616	1 200 948
Constructions	3 770 728	2 896 862	873 865	958 096
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713	34 713		
Autres immobilisations corporelles	1 531 649	1 172 161	359 488	361 711
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	44 742 266		44 742 266	50 159 748
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	187 197	43 290	143 907	143 907
Prêts	22 690 116		22 690 116	43
Autres immobilisations financières	256 487		256 487	255 086
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 806 158	4 540 637	70 265 520	53 087 314
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 001	8 001		
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 071 572	2 572 675	498 897	254 116
Autres créances	41 917 454		41 917 454	11 662 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 125 969		11 125 969	82 706
Charges constatées d'avance (3)	19 026		19 026	14 126
TOTAL ACTIF CIRCULANT	56 142 022	2 580 676	53 561 347	12 013 389
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	130 948 180	7 121 313	123 826 867	65 100 703
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 748 750	2 748 750

Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 609 964	7 609 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 735 644	12 735 644
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	760 996	760 996
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 570 635	1 570 635
Report à nouveau	31 143 892	29 331 529
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	38 330 547	2 442 173
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	17 525	17 525
TOTAL CAPITAUX PROPRES	92 169 203	54 468 466
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 758 400	3 758 400
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 758 400	3 758 400
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 441 528	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 015 433	5 044 083
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 425 062	989 591
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425 792	383 798
Dettes fiscales et sociales	359 696	249 842
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 978	
Autres dettes	221 776	206 523
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	27 899 264	6 873 837
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	123 826 867	65 100 703
(1) Dont à plus d'un an (a)	24 727 087	5 011 300
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 172 178	1 862 537
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 219 054	2 203 574
Chiffre d'affaires net	2 219 054	2 203 574
Dont à l'exportation	29 500	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 337	18 389
Autres produits	20 161	20 630
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 254 553	2 242 593
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 022	13 100
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 249 719	891 642
Impôts, taxes et versements assimilés	170 516	179 985
Salaires et traitements	663 712	593 144
Charges sociales	318 805	272 109
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	172 201	163 996
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	24 000	25 503
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 606 974	2 139 479
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-352 421	103 114
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	4 030 469	2 667 948
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	18 515	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	299 022	216 892
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	4 348 005	2 884 840
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 005
Intérêts et charges assimilées (4)	888 057	399 637
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	888 057	404 642
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 459 948	2 480 198
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	3 107 527	2 583 312

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	62 071 219	4 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	62 071 219	4 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		20
Sur opérations en capital	26 935 399	6 808
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	26 935 399	6 828
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	35 135 821	-2 828
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-87 200	138 310
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	68 673 777	5 131 433
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 343 230	2 689 260
BENEFICE OU PERTE	38 330 547	2 442 173
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 291 531	2 846 902
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	214 130	205 988

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SOGESTRAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 123 826 867 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 38 330 547 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à partir du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de croissance des salaires : 0,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 5 288 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

PROVISION DEPOLLUTION :

La Société SOGESTRAN, propriétaire de terrains situés 11 Rue du Pont V au Havre a décidé de provisionner dans ses comptes sociaux, le coût de remise en état de ses terrains pollués ainsi que ceux loués au GPMH.

En effet, en application d'une obligation d'ordre légal, qui contraint les entreprises exploitant une installation à autorisation du préfet (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, art 27 instaurant l'article L 512- 17 du Code de l' Environnement) et en l'absence d'une responsabilité claire de l'origine de la pollution, la Société SOGESTRAN a décidé d'assumer la réparation du dommage et à ce titre de comptabiliser une provision.

Une étude menée par un cabinet spécialisé a conduit à la remise d'un rapport en date du 10 novembre 2011. Ce rapport met en évidence un impact généralisé du site par les hydrocarbures. Une étude complémentaire finalisée le 26 novembre 2011 a déterminé le coût de dépollution.

SOGESTRAN a fait le choix de retenir l'hypothèse qui consiste à dépolluer les terres hors site. Le coût de cette opération est évalué à 3 758 400 € (base 100 à fin 2011).

EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Sogestran a émis 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 000 euros, soit un total de 20 000 000 euros.

La date d'échéance prévue est le 28 Juin 2025.

Le taux de rémunération est un taux fixe de 4.25%.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	7 775			7 775
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 701			65 701
Immobilisations incorporelles	73 476			73 476
- Terrains	1 519 526			1 519 526
- Constructions sur sol propre	1 903 301			1 903 301
- Constructions sur sol d'autrui	583 475			583 475
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 283 952			1 283 952
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713			34 713
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 265 335	37 060		1 302 396
- Matériel de transport	103 581	68 847	30 952	141 476
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 909	1 160	1 292	87 777
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 781 792	107 068	32 244	6 856 616
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	50 159 748	21 487 264	26 904 746	44 742 266
- Autres titres immobilisés	187 197			187 197
- Prêts et autres immobilisations financières	255 129	22 691 474		22 946 603
Immobilisations financières	50 602 074	44 178 738	26 904 746	67 876 066
ACTIF IMMOBILISE	57 457 342	44 285 806	26 936 990	74 806 158

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		107 068	44 178 738	44 285 806
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		107 068	44 178 738	44 285 806
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		30 952	26 904 746	26 935 698
Scissions				
Mises hors service		1 292		1 292
Diminutions de l'exercice		32 244	26 904 746	26 936 990

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	7 774
Total	7 775

Depuis le 1er janvier 2016, la SA SOGESTRAN applique les dispositions de l'article 214.3 du P.C.G., issues du règlement A.N.C. 2015.06.

Les fonds commerciaux présents au bilan au 1er janvier 2016 n'ont pas une utilisation limitée dans le temps et à ce titre ne sont pas amortis.

La valeur nette comptable du fonds de commerce s'élève à 7 774€ au 31 décembre 2017. Compte tenu de sa faible valeur, au regard de la taille de l'entreprise, il n'a pas été pratiqué de test de dépréciation.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE SAINTE ADRESSE 76600 LE HAVRE	3 049		100,00	-4 198
SASU CFT MN 76600 LE HAVRE	20 015 000	7 249	100,00	4 234 536
SAS CARE 76700 ROGERVILLE	40 000	551 142	99,90	449 849
SAS PMS CITERNES 76700 GONFREVILLE L'ORCHER	150 000	1 079 477	99,99	71 619
SNC SOGESTION 76600 LE HAVRE	114 300	137 373	99,99	-200 193
SNC TANK SOLUTIONS NORMANDIE 76600 LE HAVRE	457 200	42 612	100,00	1 320 998
SASU CFTM 76600 LE HAVRE	15 000		100,00	-1 029
SA MARITIMA 76600 LE HAVRE	76 250	439 786	99,96	1 042 102
SNC SERETA 76600 LE HAVRE	7 600	22	99,50	107 206
SA CFT 76600 LE HAVRE	7 167 500	73 523 821	100,00	1 241 129
SAS MAHIEU 76600 LE HAVRE	153 000	5 870 317	99,60	294 620
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL AIM&F 76970 ECTOT-LES-BAONS			10,00	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 701			65 701
Immobilisations incorporelles	65 701			65 701
- Terrains	318 578	9 332		327 910
- Constructions sur sol propre	1 520 681	30 154		1 550 834
- Constructions sur sol d'autrui	583 475			583 475
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	708 477	54 077		762 553
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713			34 713
- Installations générales, agencements aménagements divers	972 702	46 378		1 019 080
- Matériel de transport	56 200	24 060	449	79 812
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 212	8 199	1 142	73 269
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 261 037	172 200	1 592	4 431 646
ACTIF IMMOBILISE	4 326 738	172 200	1 592	4 497 347

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 67 954 655 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	22 690 116		22 690 116
Autres	256 487		256 487
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 071 572	322 822	2 748 750
Autres	41 917 454	41 917 454	
Charges constatées d'avance	19 026	19 026	
Total	67 954 655	42 259 302	25 695 353
Prêts accordés en cours d'exercice	22 690 073		

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	782
CLIENTS FACT. A ETABLIR GROUPE	210 000
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	17 329
PDTS A RECEVOIR ASSURANCE	10 039
RESULTATS SNC	1 427 641
Total	1 665 791

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	43 290			43 290
Stocks	8 001			8 001
Créances et Valeurs mobilières	2 572 675			2 572 675
Total	2 623 966			2 623 966
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 8 001 Euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	8 000
TOTAL	8 000

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
PROVISION POUR DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	2 572 675
TOTAL	2 572 675

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 609 963,50 Euros décomposé en 499 014 titres d'une valeur nominale de 15,25 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	499 014	15,25
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	499 014	15,25

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	29 331 529
Résultat de l'exercice précédent	2 442 173
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	31 773 702
Affectations aux réserves	
Distributions	629 810
Autres répartitions	
Report à Nouveau	31 143 892
Total des affectations	31 773 702

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	7 609 964				7 609 964
Primes d'émission Ecart de réévaluation	12 735 644				12 735 644
Réserve légale	760 996				760 996
Réserves générales	1 570 635				1 570 635
Réserves réglementées					
Report à Nouveau	29 331 529	2 442 173		629 810	31 143 892
Résultat de l'exercice	2 442 173	-2 442 173	38 330 547		38 330 547
Dividendes		629 810			
Subvention d'investissement Provisions réglementées	17 525				17 525
Total Capitaux Propres	54 468 466	629 810	38 330 547	629 810	92 169 203

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 525			17 525
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	17 525			17 525
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	3 758 400				3 758 400
Total	3 758 400				3 758 400
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 899 264 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	20 441 528	441 528		20 000 000
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 015 433	301 147	2 696 429	2 017 857
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 425 062	1 412 262		12 801
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425 792	425 792		
Dettes fiscales et sociales	359 696	359 696		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 978	9 978		
Autres dettes (**)	221 776	221 776		
Produits constatés d'avance				
Total	27 899 264	3 172 178	2 696 429	22 030 658
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	1 412 262			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles	20 000 000	42 705 115	42 705 115
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	20 000 000	42 705 115	42 705 115

Les 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 000 euros sont garanties par deux sûretés réelles qui sont :

- Le nantissement du prêt intragroupe consenti par Sogestran à la société CFT MN d'une valeur de 22 690 115 euros au 31 Décembre 2017;
- Le nantissement des titres de la société CFT MN d'une valeur au bilan de 20 015 000 euros au 31 Décembre 2017.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	111 014
FOURN. FACT. NON PARVENUES GROUPE	64 369
FOURN. IMMO. FACT. NON PARV.	9 978
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS OBLIGA	441 528
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAI	15 433
DETTE PROV./CONGES PAYES	48 609
PERS. AUTR. CHARGES A PAYER	13 378
AUTR. CHARG. SOCIAL A PAYER	22 044
TAXE APPRENTISSAGE	4 399
FORMATION CONTINUE	4 270
CHARGES A PAYER DIVERSES S/ORG. SOC	5 850
CHARGES A PAYER	6 633
RESULTATS SNC	204 715
Total	952 218

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	19 026		
Total	19 026		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	26 935 399	
Produits des cessions d'éléments d'actif		62 071 219
TOTAL	26 935 399	62 071 219

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SA SOGESTRAN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA SOGESTRAN, 11 rue du Pont V 76600 LE HAVRE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

A compter du 1er Janvier 2015, la SA SOGESTRAN a mis en place une convention d'intégration fiscale avec les filiales suivantes:

- SA COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT
- SAS BIOMAR
- SAS SOMECA TRANSPORT
- SA MARITIMA
- SNC FLORENCE B
- SNC TATIANA B
- SAS CFTM

Depuis le 1er Janvier 2017, trois sociétés ont rejoint le groupe fiscal :

- SAS MAHIEU
- SAS CARE
- SAS PMS CITERNES

Les sociétés TATIANA B et FLORENCE B ont été absorbées dans la SAS BIOMAR à effet au 1er Janvier 2017.

A compter du 1er Janvier 2018, trois sociétés rejoignent le groupe fiscal :

- SAS LOGISEINE
- SAS CFTM
- SAS SOMAFU

Notes sur le compte de résultat

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que :

- la charge d'impôt supportée par chaque filiale intégrée équivaut à celle qu'elle supporterait si elle était imposée séparément,
- chaque filiale conserve ses droits à imputation des crédits d'impôt qu'elle génère comme en l'absence d'intégration,
- le solde par rapport au résultat d'ensemble est enregistré dans le compte de résultat de la société mère,
- les économies d'impôt liées aux déficits et les charges ou économies d'impôt résultant des correctifs de l'intégration fiscale sont enregistrées dans le compte de résultat de la société mère.

En l'absence d'intégration fiscale, la société SOGESTRAN aurait supporté un impôt de 1 692 079 € au titre de l'exercice 2017.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SAS GENERRIC

Forme : SAS

Au capital de : 29 780 000 Euros

Adresse du siège social :
16, BOULEVARD DUFAYEL
76310 SAINTE ADRESSE

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
CAUTION SAS CARE CREDIT BAIL IMMOBILIER	653 934
CAUTION SAS CARE EMPRUNT BNP	1 875 000
CAUTION SAS CARE INSTALLATIONS CLASSEES	9 586 000
CAUTION SNC TSN SUR EMPRUNT BNP	2 250 000
Avals et cautions	14 364 934
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
COMPTE COURANT BLOQUE CARE	600 000
Autres engagements donnés	600 000
Total	14 964 934
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	14 964 934
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 90 217 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

Aspects environnementaux

Risques environnementaux

La Société SOGESTRAN, propriétaire de terrains situés 11 Rue du Pont V au Havre a décidé de provisionner dans ses comptes sociaux, le coût de remise en état de ses propres terrains pollués ainsi que ceux qui sont loués au GPMH.

En effet, en application d'une obligation d'ordre légal, qui contraint les entreprises exploitant une installation à autorisation du préfet (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, art 27 instaurant l'article L 512- 17 du Code de l' Environnement) et en l'absence d'une responsabilité claire de l'origine de la pollution, la Société SOGESTRAN a décidé d'assumer la réparation du dommage et à ce titre de comptabiliser une provision.

Une étude menée par un cabinet spécialisé a conduit à la remise d'un rapport en date du 10 novembre 2011. Ce rapport met en évidence un impact généralisé du site par les hydrocarbures. Une étude complémentaire finalisée le 26 novembre 2011 a déterminé le coût de dépollution.

SOGESTRAN a fait le choix de retenir l'hypothèse qui consiste à dépolluer les terres hors site. Le coût de cette opération est évalué à 3 758 400 € (base 100 à fin 2011).

SOGESTRAN

11, rue du Pont V - B.P. 7012 - 76080 Le Havre
Tél. : (33) 02.35.53.50.47 - Fax : (33) 02.35.24.00.52 - Télex : Sotran 190 571



Le Havre, le 03 Juillet 2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
16 Rue du Colonel Fabien
BP 38

76600 LE HAVRE CEDEX

DEPOT DES COMPTES ANNUELS - EXERCICE 2017

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli pour dépôt :

- ✓ une copie certifiée conforme, par le Directeur Général, de l'affectation du résultat,
- ✓ un exemplaire du rapport général des Commissaires aux comptes et du bilan des comptes annuels au 31 Décembre 2017,
- ✓ un chèque de 45,63 € pour vos frais.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Conceptia GOUNDETE

PJ